Un rapport de la Cour des comptes sur les soutiens publics à l’innovation en matière agricole

24 avril 2025

Dans un rapport publié en février 2025, la Cour des comptes évalue les politiques publiques mises en œuvre pour soutenir l’innovation dans le secteur agricole, en particulier au regard des objectifs de transition agroécologique. Ces travaux portent sur trois segments du processus d’innovation en aval de la recherche et du développement : la valorisation, la diffusion et l’appropriation.
Entre 2018 et 2023, 6,7 milliards d’euros de financements publics ont été utilisés pour soutenir l’innovation dans le domaine agricole, hors recherche et développement (figure). 30 % sont consacrés au passage de l’innovation à la sphère industrielle et commerciale (la valorisation), 15 % au déploiement auprès des agriculteurs (la diffusion) et 40 % à son utilisation effective dans les exploitations agricoles (l’appropriation).

Évolution des financements engagés par l’État par segment d’innovation agricole (en millions d’euros)

Segment d'innovation	Total 2017 à 2024 (exercice incomplet)	Total 2018 à 2020	Total 2021 à 2023	% Évolution
Appropriation (en dehors des aides à l'achat des agroéquipements) [A]	3 385,6	1 285,3	1 334,4	4 %
Diffusion [D]	1 394,7	506,1	525,6	4 %
Valorisation (avec transfert « aval » de la R&D vers la valorisation ; en dehors des aides à l'achat des agroéquipements) [V]	2 444,7	842,1	1 137,6	35 %
Financements transversaux (segments intégrés ou indistinguables) [T]	1 266,0	263,5	756,4	187 %
dont financements transversaux en dehors des aides à l'achat des agroéquipements	760,4	263,5	350,4	33 %
dont aides à l'achat d'agroéquipements	505,6	-	406,0	Non calculable
Total général [A + D + V + T]	**8 491,0**	**2 897,0**	**3 754,0**	**30 %**

Source : Cour des comptes

Pour apprécier l'appropriation par les agriculteurs, la Cour s'est appuyée sur un sondage réalisé par Ipsos auprès d'un échantillon représentatif de 1 005 responsables d'exploitations. Il apparaît que l'aspect financier est le principal déterminant de l'adoption d'une innovation. Ainsi, 60 % déclarent souhaiter des innovations relatives à la performance économique, tandis que 28 % recherchent des innovations en matière de performance environnementale, dont le retour sur investissements peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, sont privilégiées les innovations incrémentales au détriment de celles dites « de rupture », perçues comme financièrement risquées en raison des plus grands changements qu'elles impliquent dans la conduite de l'exploitation.

Concernant la diffusion de l'innovation aux agriculteurs, le rapport met en évidence plusieurs lacunes. Seuls 15 % des agriculteurs ont suivi une formation continue, alors que 51 % des actifs des autres secteurs d'activité y ont recours. D'autre part, la diffusion par les fermes expérimentales et les instituts techniques s'avère inégale selon les territoires et le degré d'implication des filières dans ces projets. De plus, les agriculteurs sont confrontés à une multiplication des canaux de diffusion et d'information, rendant difficilement identifiables les sources fiables relatives à des innovations récentes.

Pour ce qui est de la valorisation, la Cour des comptes estime, en revanche, que les soutiens publics ont globalement atteint leurs objectifs, entre autres en renforçant le positionnement sur la scène internationale de l'Agritech française, l'écosystème des acteurs proposant des innovations basées sur les nouvelles technologies.

À l'issue de cette évaluation, plusieurs recommandations sont formulées pour améliorer l'impact des politiques publiques sur l'innovation en agriculture, notamment en faveur de la transition agroécologique : adapter le crédit d'impôt recherche aux spécificités du secteur agricole, privilégier le soutien aux innovations systémiques, cibler les aides en faveur du conseil

stratégique et de la formation continue, etc.

Jérôme Lerbourg, Centre d’études et de prospective

Source : Cour des comptes